



Chèque sans provision.

Par **Arnaud 59**, le **09/05/2020** à **20:02**

Bonjour. rnJ'ai été victime d'une escroquerie. rnAfin de venir en aide à une personne rencontrée sur internet, une de ses connaissances m'avait expédié un chèque afin que j'envoie l'argent en pcs.rnOr, plus tard, j'avais appris que le chèque était sans provision. rnJ'ai porté plainte, mais mon compte courant annonce un découvert de 2000 €, ce qui fait que je paie des frais bancaires. Je ne peux même plus accéder à mon salaire. rnQuel recours puis-je obtenir afin régulariser la situation ?rnExiste-t-il une solution que mon conseiller financier ne veut pas me proposer ?rnQue dois-je faire pour obtenir mon niveau de vie normal ?

Par **jos38**, le **09/05/2020** à **20:31**

bonsoir. .si vous avez un salaire important, votre conseiller peut éventuellement vous proposer un crédit qui couvrira ce découvert

Par **amajuris**, le **10/05/2020** à **09:53**

bonjour,rnrnarnaque ancienne et bien connue, je ne comprends pas que des personnes soient encore aussi naïves pour se prêter à ce genre d'escroquerie surtout par internet donc sans connaître la personne.rnrnavant d'envoyer l'argent, vous deviez attendre que le chèque soit effectivement encaissé.rnrnvotre seul recours, c'est de renflouer votre compte.rnrntant qu'il y aura des naïfs, il y aura des escrocs.rnrnsalutations

Par **Lag0**, le **10/05/2020** à **09:57**

Bonjour,rnrnEffectivement, moi aussi je suis étonné que des personnes se laissent encore prendre à cette arnaque archi-connue...rnrnLes escrocs ont encore de beaux jours devant eux...